

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
6 – 2024 / N°7**

Envoyé en préfecture le 14/11/2024  
Reçu en préfecture le 14/11/2024  
Publié le 12/11/2024  
ID : 026-212603054-20241112-6\_2024\_7-DE



**SEANCE du 12 NOVEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0  
Date de la convocation : 06.11.2024

**L'an deux mil vingt-quatre et le douze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

**Objet : Convention avec la Société B2F**

Par délibération n°6-2024/N°6, la commune s'est engagée sur les points suivants :

- Création d'un nouveau regard recevant les eaux du fossé situé en amont du Lotissement « Le Domaine de l'Olivier », Route de Charols,
- Création d'une canalisation d'un diamètre de 1.20m allant de la Route de Charols jusqu'au Canal, passant sous le canal, se jetant dans un fossé. Des servitudes de passage seront mises en place avec la société B2F et M. REBOUL Georges,
- Création d'un fossé entre le canal et le Roubion, sur la propriété de la SCI LOCHETTE, avec l'accord du propriétaire.

Le coût de ces travaux, qui seront réalisés par l'entreprise COMTE, est de 53 968 € HT soit 64 761.60 € TTC.

La société B2F, représentée par son Président, M. FONTAINE VIVE CURTAZ Fabien autorise la commune à réaliser ces travaux et s'engage à verser la somme de 20 000 € à la commune afin de l'aider financièrement à réaliser les travaux d'évacuation des eaux pluviales qui éviteront les inondations du lotissement « Le Domaine de l'Olivier ».

La société B2F consent à créer une servitude de tréfonds au profit de la commune sur les lots 12 et 13 non vendus actuellement, ainsi que sur les parties communes du lotissement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Maire à signer une convention avec la société B2F

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 14.11.2024

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 14.11.2024  
Et de la réception en Préfecture le 14.11.2024

Le Maire